



La facture d'eau potable baisse de 15% pour les Briissois



Depuis le 3 février, c'est le service public municipal qui gère la distribution de l'eau potable à Briis-sous-Forges. Les conséquences sont loin d'être négligeables pour les Briissois. La première très bonne nouvelle que je suis heureux de vous annoncer concerne le nouveau prix de l'eau potable. En effet, le Conseil municipal vient de décider, après avis du Conseil d'exploitation de la régie publique des "Eaux de Briis", d'une **baisse de 15% du prix de l'eau potable** pour les usagers Briissois.

Ainsi, un usager qui consomme 120 m³, paiera une facture annuelle de 269 € ht au lieu de 317 € ht, soit une baisse de 48 € ht. Pour un usager qui consomme 70 m³ par an, la baisse sera de 32 € ht et pour une consommation de 170 m³ par an, la baisse sera de 63 € ht. Par ailleurs, la reprise par la régie publique s'est effectuée sans rupture, dans un esprit de franche et loyale coopération avec la Lyonnaise-Suez. Celle-ci a effectué sa dernière relève en janvier avec la participation de notre technicien. Cette tournée a permis à notre agent de se familiariser avec les branchements de chaque usager et à cette occasion, une liste d'une vingtaine de petits dysfonctionnements a été dressée (compteurs ou robinetterie défectueux...). Ils seront entièrement pris en charge par l'ancien gestionnaire.

Vous avez été destinataires de la dernière facturation-solde de la Lyonnaise-Suez. La première facturation de la régie des "Eaux de Briis" interviendra fin avril et pour les usagers qui ont souhaité être mensualisés, les premiers prélèvements auront lieu courant avril. Si vous ne l'avez pas encore fait, il vous est possible à tout moment d'accéder à ce service.

Enfin, les nombreux contacts de l'équipe administrative et technique avec les habitants démontrent que la proximité avec les usagers sera désormais un atout majeur de notre régie.

Le service public des "Eaux de Briis" s'est installé chemin de Fontenay, près des services techniques municipaux. Cette nouvelle proximité est entièrement à votre service.

Bernard VERA
Maire de Briis-sous-Forges

À votre service



*Messieurs Marc Georges,
responsable administratif
et Laurent Huberson, technicien
vous reçoivent au
250, chemin de Fontenay
à Briis-sous-Forges*

Le Service de l'eau vous accueille

Le mardi et le jeudi
de 9h à 12h & de 13h30 à 19h
Les autres jours sur rendez-vous

Contactez-nous :
01 77 63 56 22
eauxdebriis@briis.fr

En cas d'urgence

**Uniquement pour les pannes, fuites,
coupures, 24h/24 et jours 7/7 :**

01 77 63 56 23

Vous disposez d'un numéro d'appel courant et d'un numéro d'appel d'urgence pour toutes interventions sur le réseau de distribution d'eau potable en dehors des heures ouvrables. Service assuré 24h/24h, 7j/7

Le numéro d'appel d'astreinte 01 77 63 56 23

Dans quel cas le service d'astreinte interviendra-t-il ?

- Lorsque je constate une remontée d'eau anormale sur la chaussée ou le trottoir, me laissant supposer une rupture de la canalisation d'eau ;
- si la distribution de l'eau potable est interrompue sans demande de ma part et sans aucune raison administrative ;
- si je constate une baisse importante de la pression d'eau ;
- si je constate une fuite avant le robinet d'arrêt de mon installation ;
- si je constate une fuite à mon compteur d'eau, suffisamment importante pour occasionner des dégâts ;

Dans quel cas le service d'astreinte n'interviendra pas !

- Pour la réparation d'une fuite sur votre installation intérieure (WC, ballon d'eau chaude, robinetterie, ...)
- pour déboucher votre réseau d'assainissement privé ;
- pour des renseignements concernant votre facture, de la relève des compteurs d'eau, etc. ; (pour ces informations, appeler pendant les heures ouvrables).
- pour l'ouverture ou la fermeture d'un branchement consécutivement à un emménagement ou un déménagement.

Pose de débitmètres

L'installation de cinq débitmètres à l'entrée de notre réseau permettra à la fois de comptabiliser précisément les volumes que nous achetons, mais également de pouvoir repérer rapidement un débit anormal.

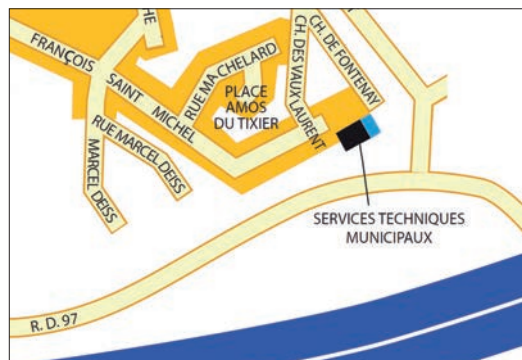


Nos conseils

Méfiez-vous de l'eau stagnante et faites couler l'eau avant sa consommation.

Évitez tout ce qui pourrait entraîner une corrosion des tuyaux. Évitez la mise à la terre de votre installation électrique sur une canalisation.

Ne juxtaposez pas différents métaux dans votre installation afin d'éviter un couple électro-chimique.



Le Service de l'eau vous accueille
Le mardi et le jeudi de 9h à 12h & de 13h30 à 19h
Les autres jours sur rendez-vous

Savoir lire son compteur

Le compteur d'eau est un appareil de mesure qui comptabilise votre consommation réelle d'eau.

Les chiffres en noir dénombrent les mètres cubes et sont pris en compte pour votre facture. Ce sont eux que l'on note lors des relèves.

Les chiffres en rouge dénombrent les litres. Ils sont utiles pour détecter une fuite après compteur. Pour cela, fermer tous vos robinets et arrivées d'eau si les chiffres rouges continuent de tourner, c'est qu'il y a une fuite.



Comment continuer à bénéficier de ces services ?

Vous pouvez bénéficier de prélèvements mensuels ou trimestriels. Pour cela, il est nécessaire que vous complétiez le mandat de prélèvement (à retirer en mairie ou à la régie) et de nous le retourner ainsi qu'un RIB à :

Régie des Eaux de Briis
Mairie
Place de la Libération
91640 Briis-sous-Forges